Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Commune d'Aigues-Mortes

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Conseil municipal du 26 janvier 2021

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Le cadre règlementaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est une étape obligatoire (Article L.2312-1 du CGCT) et essentielle de la vie démocratique de notre commune. Il informe l'équipe municipale sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du Budget Primitif.

Le ROB ainsi que l'analyse prospective de la commune s'appuient sur les dispositions prévues par :

- Le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 adopté en lecture définitive par l'Assemblée Nationale le 21 décembre 2017.
- Le Projet de Loi de Finances 2021.

Il permet de présenter et de débattre sur :

- Les orientations budgétaires de la commune en matière de fiscalité, de dépenses de fonctionnement, la structure des effectifs, …
- La programmation des investissements et leur financement sur la durée du mandat ;
- Les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget primitif ;
- L'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Sommaire

1. **LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES ET PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2021**

   1.1- Le contexte économique

   1.2-Les mesures d'urgence et le plan de relance

   1.3-Taxe d'habitation : rappel de la réforme

   1.4-Les mesures d'urgence et le plan de relance de la commune

2. **LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE**

   2.1- Evolution des recettes de fonctionnement

   2.2- Evolution des dépenses de fonctionnement

3. **LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT**

4. **LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE**

   4.1- Les recettes d'investissement

   4.2- Les dépenses d'investissement

   4.3- Le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

5. **LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION**

6. **LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES**

7. **DEBAT**

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

1. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021 ET LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1.1- Le contexte économique

La crise sanitaire en France

En 2019, la croissance française s'est élevée à 1,5%. En décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données meilleures qu'anticipées de l'activité au deuxième trimestre (déconfinement progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...).

Une reprise économique est attendue pour 2021

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens (T3 2022), et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. Toutefois, l'institution n'inclut pas dans son scénario une aggravation possible de la crise sanitaire et souligne tous les aléas auxquels sa projection reste soumise (impact lié au Brexit, intégration d'une partie seulement des mesures du Plan de Relance, difficultés pour les secteurs du tourisme, de l'aéronautique...). La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 (perte de 800 000 emplois fin 2020 par rapport à 2019) et le taux de chômage pourrait s'établir à 11%.

Si le prix du baril de pétrole s'est repris et pourrait désormais s'établir en moyenne à 43 dollars en 2020, l'évolution des prix de l'énergie reste très négative et impacte l'évolution de l'inflation. Grâce à un environnement économique moins dégradé en 2021 et 2022, l'inflation pourrait se redresser et atteindre 1,0% d'ici deux ans.

1.2- Les mesures d'urgence et le plan de relance

La loi de finances rectificative 3 (LFR3)

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a été adoptée par le parlement le 23 juillet 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 juillet 2020. Elle prévoit un effort de 4,5Md€ en faveur des collectivités au travers de diverses mesures :

- **Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales** : cette mesure garantit aux communes et EPCI un niveau de ressources de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019. Un décret a été publié début novembre pour un versement au 30 novembre 2020.

- Augmentation de la DSIL : dotée de plus de 500M€ dans la Loi de finances pour 2020, la DSIL est portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Le plan de relance

Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :

-La transition écologique ;

-La compétitivité des entreprises ;

-La cohésion sociale et territoriale.

1.3- Taxe d'habitation : rappel de la réforme

Un maintien du calendrier initial de la suppression de la TH

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Quelles compensations pour les collectivités ?

En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA. A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Les Impacts pour Aigues-Mortes :

En 2021, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Néanmoins, elle continuera de percevoir la taxe d'habitation sur les logements vacants. Le taux du foncier bâti du département **(24.65%)** est affecté au taux du foncier bâti de la commune **(28.90%)**. Le taux du foncier bâti de la commune passe donc à **53.55 %**. La réforme est neutre pour le contribuable et la commune.

La base d'imposition correspond au montant de l'ensemble des revenus d'un individu ou d'un foyer utilisé par l'administration fiscale pour le calcul de l'impôt. Le produit des impôts directs locaux correspond au taux voté multiplié par la base d'imposition. Cette base d'imposition est fortement liée à la notion de valeur locative cadastrale qui correspond au loyer annuel théorique d'un bien s'il était loué aux conditions du marché. Ces bases sont calculées par l'administration fiscale et étaient réévaluées chaque année par la Loi de Finances. Depuis 2018, elles évoluent en fonction de l'indice des prix à la consommation (Article 1518 bis du Code Général des Impôts).

Produit des impôts locaux = Bases d'imposition * Taux d'imposition

Pour 2021 nous anticipons évolution du coefficient nominal des bases de 0,5% soit une évolution largement inférieure aux années précédentes.

1.4- Les mesures d'urgence et le plan de relance de la commune

La commune a déployé des mesures exceptionnelles d'aides au tissu économique dans le cadre de la crise sanitaire du COVID. Ces mesures concernent l'exonération des redevances d'occupation du domaine public, de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pendant la période de fermeture administrative entre Mars et Mai 2020 et la gratuité du parking P 5.

2. LES TENDANCES BUDGETAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

La distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre : Les opérations réelles se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs avec des tiers (particulier ou public). A l'inverse les opérations d'ordre correspondent à des jeux d'écritures internes sans flux financiers réels (exemple : les amortissements).

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent aux opérations réelles issues des comptes administratifs. L'année 2020 correspond à un estimatif du réalisé. Le Compte administratif entérinera définitivement les résultats de l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

2.1- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	Dépenses réelles de fonctionnement	Evolution N-1
2016	10 874 852,46 €	-0,97%
2017	10 556 460,17 €	-2,93%
2018	11 563 215,89 €	9,54%
2019	11 740 039,12 €	1,53%
2020 *	11 061 181,00 €	-5,78%

Les dépenses de fonctionnement ont fortement diminué entre 2019 et 2020 pour tenir compte des impacts liés à la crise sanitaire. Cette évolution tient compte de l'absence de réalisation des manifestations (fête de la Saint Louis, fête votive, festival Marguerite, …) et des économies sur des prestations de services non réalisées.

Les principales dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel : Ces dépenses correspondent à la rémunération des agents ainsi qu'aux diverses cotisations de sécurité sociale et autres organismes de formation.

2016	2017	2018	2019	2020
6 191 663 €	6 293 546 €	6 397 639 €	6 493 835 €	6 621 364 €
Evolution	1,65%	1,65%	1,50%	1,96%

Sur la période 2016 – 2020 les dépenses de personnel ont progressé de 1,39 % en moyenne chaque année.

Les charges à caractère général : Elles comprennent les dépenses liées à l'énergie, aux contrats de prestation de services, les assurances, les locations de matériels, …

2016	2017	2018	2019	2020
2 798 088 €	2 799 716 €	3 314 258 €	3 464 839 €	2 911 586 €
Evolution	0,06%	18,38%	4,54%	-15,97%

Les autres charges de gestion courante : Elles correspondent aux diverses participations et contributions aux services d'incendie et de secours, au CCAS ainsi que les indemnités des élus.

2016	2017	2018	2019	2020
1 456 012 €	1 068 130 €	1 403 374 €	1 357 995 €	1 056 832 €
Evolution	-26,64%	31,39%	-3,23%	-22,18%

Les charges financières : Ce sont les intérêts d'emprunt.

2016	2017	2018	2019	2020
424 452 €	394 412 €	364 778 €	339 892 €	322 742 €
Evolution	-7,08%	-7,51%	-6,82%	-5,05%

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Les charges exceptionnelles : Ce sont des dépenses qui ne sont pas courantes dans le fonctionnement de la collectivité. En 2020, il s'agit des exonérations de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et taxes de voirie.

2016	2017	2018	2019	2020
4 637 €	657 €	7 445 €	7 530 €	71 512 €

Les atténuations de produits : Elles correspondent à des recettes touchées par la commune et qui doivent être reversées à un autre organisme (exemple : la taxe de séjour reversée dans son intégralité à l'Office de tourisme).

2016	2017	2018	2019	2020
		75 721 €	75 949 €	77 145 €

Concernant la répartition des dépenses réelles de fonctionnement, le premier poste de dépenses est relatif aux dépenses de personnel (chapitre 012), vient ensuite les charges à caractère général (011) et enfin les autres charges de gestion courante (065). Les autres dépenses sont marginales.

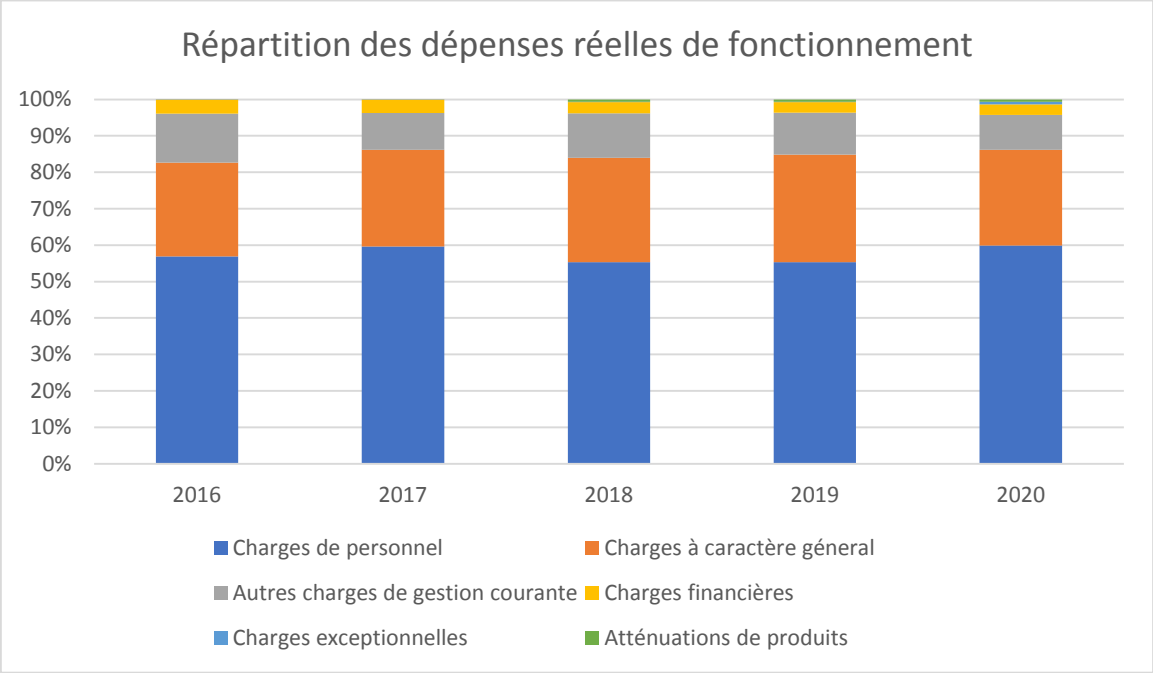

Concernant les charges à caractère général, compte tenu des éléments de reprise de conjoncture et des efforts de gestion, une augmentation est prévisible par rapport à l'exercice de 2020.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Point sur les dépenses de personnel :

Comme l'ensemble des collectivités, les charges de personnel (6 621 364 € estimation 2020) représentent le premier poste de dépenses en section de fonctionnement. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

BP+DM 2016	BP+DM 2017	BP+DM 2018	BP+DM 2019	BP+DM 2020	2021 Prévisonnel
6 280 314 €	6 333 390 €	6 398 999 €	6 620 000 €	6 759 037 €	6 993 000 €
Evolution	0,85%	1,04%	3,45%	2,10%	3,46%

Cette augmentation s'explique par le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), le recrutement de 6 saisonniers pour la DEJE, le maintien en poste du responsable des recettes, la création de 4 postes à temps plein et 2 mi-temps. Le GVT correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle d'un fonctionnaire découlant d'un avancement quasi-automatique sur sa grille indiciaire et le changement de grade par le biais d'un concours ou d'une promotion.

Entre novembre 2020 et février 2021, 5 départs à la retraite vont intervenir dont 3 qui font l'objet d'un remplacement. Il est à noter la réintégration de 2 agents suite à la fin de leur mise en disponibilité et le recrutement de 6 saisonniers pour la DEJE. Les 2 postes à mi-temps concernent le recrutement d'une infirmière à la crèche et le renforcement de l'équipe de vidéoprotection.

Enfin la création des 4 postes concerne :

- Un auxiliaire de Puériculture (en remplacement d'un agent en indisponibilité longue durée) ;
- Un directeur de l'espace public ;
- Une chargée de communication ;
- Un juriste spécialiste de l'urbanisme ;

2.2- Evolution des recettes réelles de fonctionnement

Années	Recettes réelles de fonctionnement	Evolution N-1
2016	12 074 273,54 €	1,19%
2017	12 671 126,63 €	4,94%
2018	12 871 884,77 €	1,58%
2019	13 471 462,50 €	4,66%
2020*	12 625 509,00 €	-6,28%

Les recettes de fonctionnement ont fortement diminué du fait de la crise sanitaire. La commune a subi des pertes sur l'exploitation de son domaine public. De plus, elle a mis en œuvre des mesures exceptionnelles de soutien à l'économie locale en abandonnant des recettes. L'objectif était de venir en aide aux entreprises, aux associations et aux traditions afin de sauver les emplois et maintenir un lien social fort.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

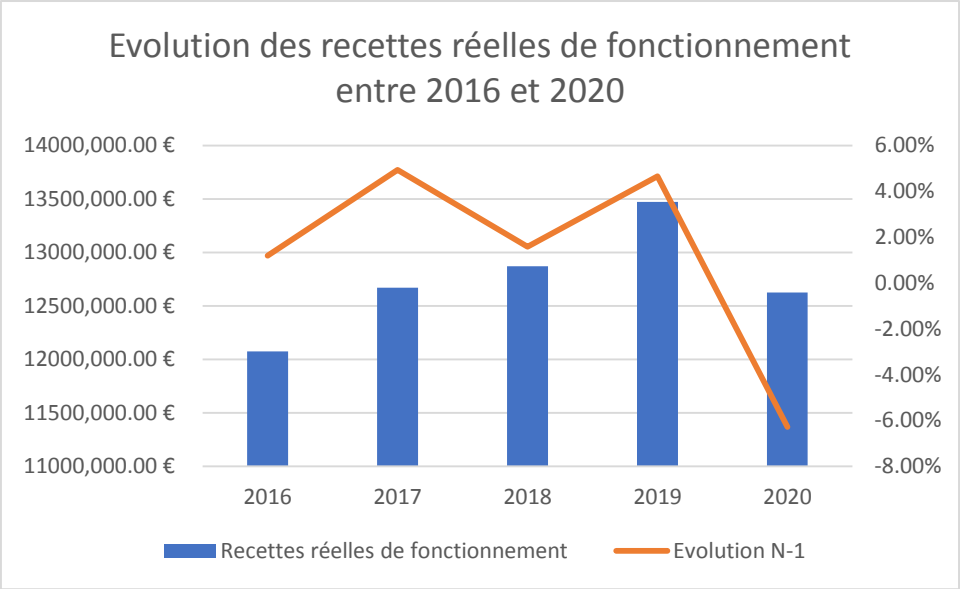

Il est possible de constater que la dynamique de progression des recettes réelles de fonctionnement est très intéressante entre 2016 et 2019 avec une moyenne de 3,09 % chaque année. L'année 2020 est logiquement en baisse de 6,28% compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique de la France. Cette récession était attendue et anticipée dans la présentation du budget 2020.

Les principales recettes de fonctionnement :

Les produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

2016	2017	2018	2019	2020
5 658 006 €	5 758 063 €	6 106 845 €	6 229 882 €	6 263 181 €
Evolution	1,77%	6,06%	2,01%	0,53%

La faible progression des recettes fiscales (+0,53%) est due à une exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties votée par le Conseil Municipal en 2019 suite à un épisode de sècheresse.

Les produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée (taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, …).

2016	2017	2018	2019	2020
1 346 467 €	1 372 073 €	1 668 834 €	1 726 401 €	1 561 454 €
Evolution	1,90%	21,63%	3,45%	-9,55%

Cette perte de recettes est imputable à crise sanitaire qui a ralenti le marché de l'immobilier et donc les recettes issues des droits de mutation.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Les dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (Dotation Globale de Fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, …).

2016	2017	2018	2019	2020
1 953 880 €	2 059 279 €	2 047 733 €	2 149 583 €	2 376 255 €
Evolution	5,39%	-0,56%	4,97%	10,54%

Les produits des services : Ils correspondent à la tarification des services rendus par la collectivité.

2016	2017	2018	2019	2020
2 731 770 €	2 620 095 €	2 747 588 €	3 028 145 €	2 159 836 €
Evolution	-4,09%	4,87%	10,21%	-28,67%

Les autres recettes : Elles comprennent notamment les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, …

2016	2017	2018	2019	2020
384 149 €	861 617 €	283 329 €	337 451 €	264 783 €
Evolution	124,29%	-67,12%	19,10%	-21,53%

Malgré la crise sanitaire, il est possible d'observer que la commune a été en capacité de maintenir la majeure partie de ses recettes sans toucher au levier fiscal mais en profitant de l'augmentation mécanique des bases (indexé sur l'évolution des prix à la consommation) et en optimisant la tarification des services qu'elle rend aux usagers.

Vu d'ensemble des recettes réelles de fonctionnement de la commune

	2016	2017	2018	2019	2020
Dotations et participations	1 953 880 €	2 059 279 €	2 050 453 €	2 149 583 €	2 376 255 €
Produits des services	2 731 771 €	2 620 095 €	2 762 323 €	3 028 145 €	2 159 836 €
Impôts et taxes	7 004 473 €	7 130 136 €	7 775 780 €	7 956 283 €	7 824 635 €
Autres	384 149 €	861 617 €	283 329 €	337 451 €	264 783 €
Total	12 074 274 €	12 671 127 €	12 871 885 €	13 471 463 €	12 625 509 €

Pour 2021 :

La commune a bénéficié de dotations exceptionnelles en 2020 pour faire face à la crise sanitaire. Pour 2021 il semble plus prudent d'estimer en recettes le montant réalisé de 2019 dans la mesure où le montant 2020 de la DGF est maintenu.

Les produits des services devraient être légèrement revus à la hausse sans pour autant atteindre les résultats de 2019 dans la mesure où il reste des incertitudes sur la situation sanitaire et l'activité économique.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Les impôts et taxes devraient être stables par rapport à 2020. La faible revalorisation des bases (+0,5%) risque d'être compensée par des pertes sur la fiscalité de l'électricité (réforme du PLF 2021) et des droits de mutation en baisse du fait du contexte général.

Dotations et participations prévisionnelles 2021 : 2 100 000 €.

Produits des services 2021 : 2 300 000 €

Impôts et taxes 2021 : 7 900 000 €

Autres recettes de fonctionnement : 300 000 €

Total prévisionnel des Recettes Réelles de Fonctionnement 2021 : 12 600 000 €

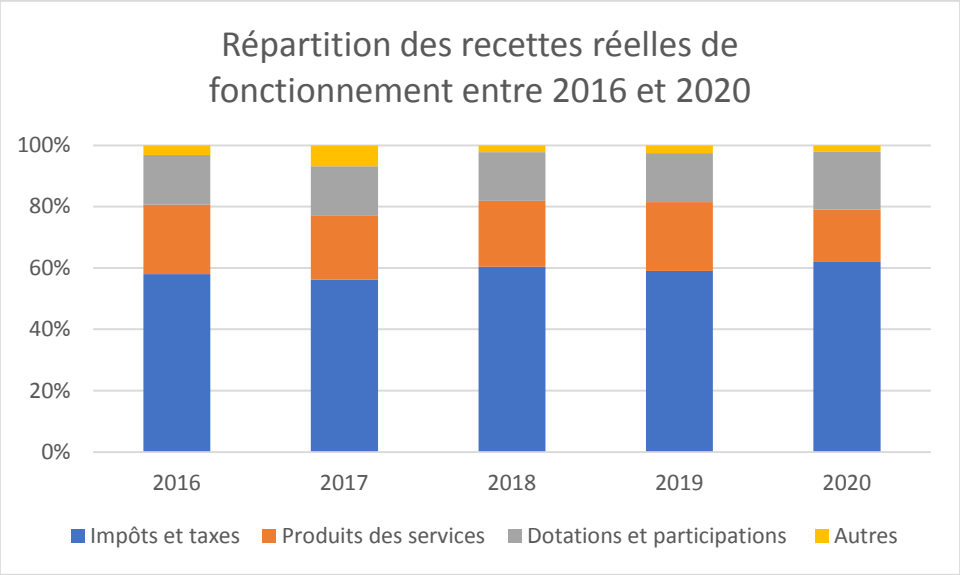

Ce graphique illustre l'indépendance financière de la commune vis-à-vis de l'Etat dans la mesure où la fiscalité et le produit des services représentent environ 80 % des ressources de la commune. Cette faible part de financement extérieur illustre donc l'autonomie de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Synthèse sur la section de fonctionnement

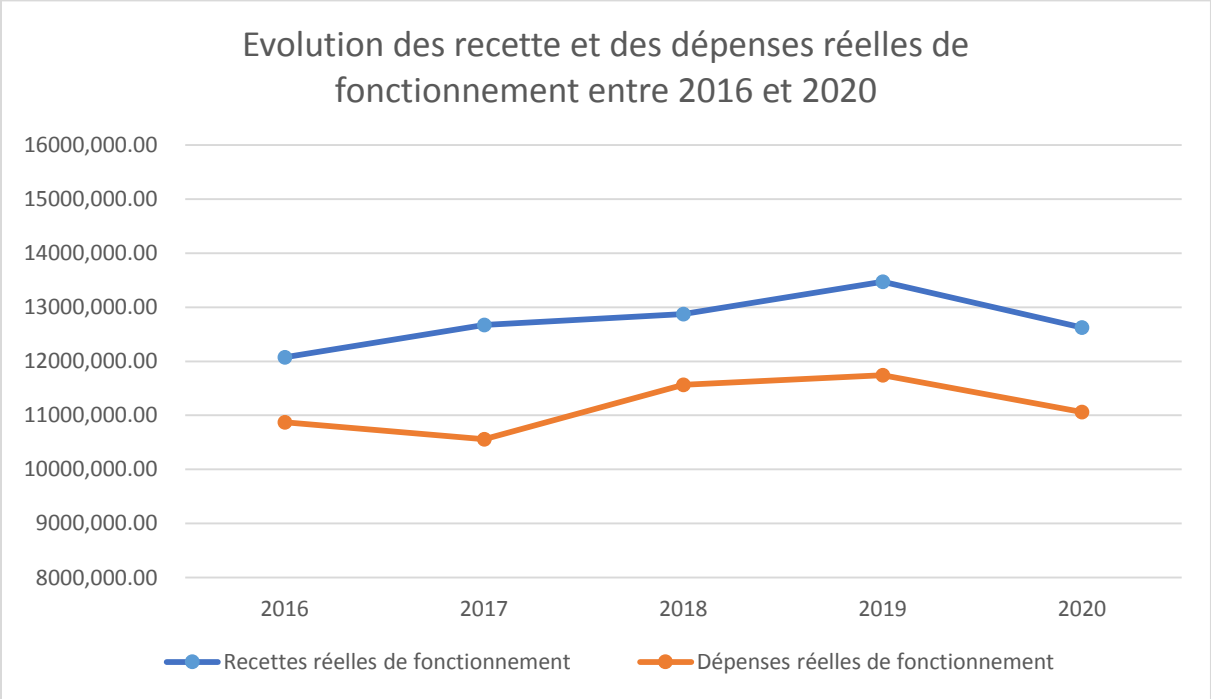

Ce graphique met en évidence la dynamique des recettes par rapport à celle des dépenses de fonctionnement. Le delta entre les recettes et les dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement	12 074 274 €	12 671 127 €	12 871 885 €	13 471 463 €	12 625 509 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 874 852 €	10 556 460 €	11 563 216 €	11 740 039 €	11 061 181 €
Autofinancement	1 199 421 €	2 114 666 €	1 308 669 €	1 731 423 €	1 564 328 €

CONCLUSION

Les équilibres financiers en 2020 sont préservés et témoignent d'une bonne santé financière de la commune. Cette excellente santé financière nous a permis de faire face à la crise sanitaire sans détériorer nos équilibres financiers. Néanmoins, nous devons rester vigilant et veiller à dynamiser nos recettes de fonctionnement afin qu'elles progressent plus rapidement que nos dépenses.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

3. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette correspond au stock de dette que la commune n'a pas encore remboursé. Il a évolué de 11 498 751 € en 2016 à 9 595 454 € en 2020, soit une diminution de 16,55 % au total.

	Encours de dette au 1/01	Evolution N-1	Emprunts nouveaux
2016	11 498 751 €	1,07%	500 000 €
2017	11 134 648 €	-3,17%	390 000 €
2018	10 660 077 €	-4,26%	835 000 €
2019	10 579 624 €	-0,75%	-00 €
2020	9 595 454 €	-9,30%	-00 €

Concernant les caractéristiques de la dette, elle est composée :

- D'emprunts sans risques classifiés en catégorie 1 A selon la charte de Gissler ;
- D'emprunts souscrits à taux fixe sauf un qui est à taux variable (0, 85% en 2020) ;
- D'emprunts à échéance annuelle sauf un qui est à échéance trimestrielle ;
- Le montant du Capital Restant Dû (CRD) s'élève à 8 623 618 € en 2021.

Le tableau de la dette sera disponible dans le compte administratif.

4. LA PROGRAMMATION ET LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

4.1- Les recettes d'investissement

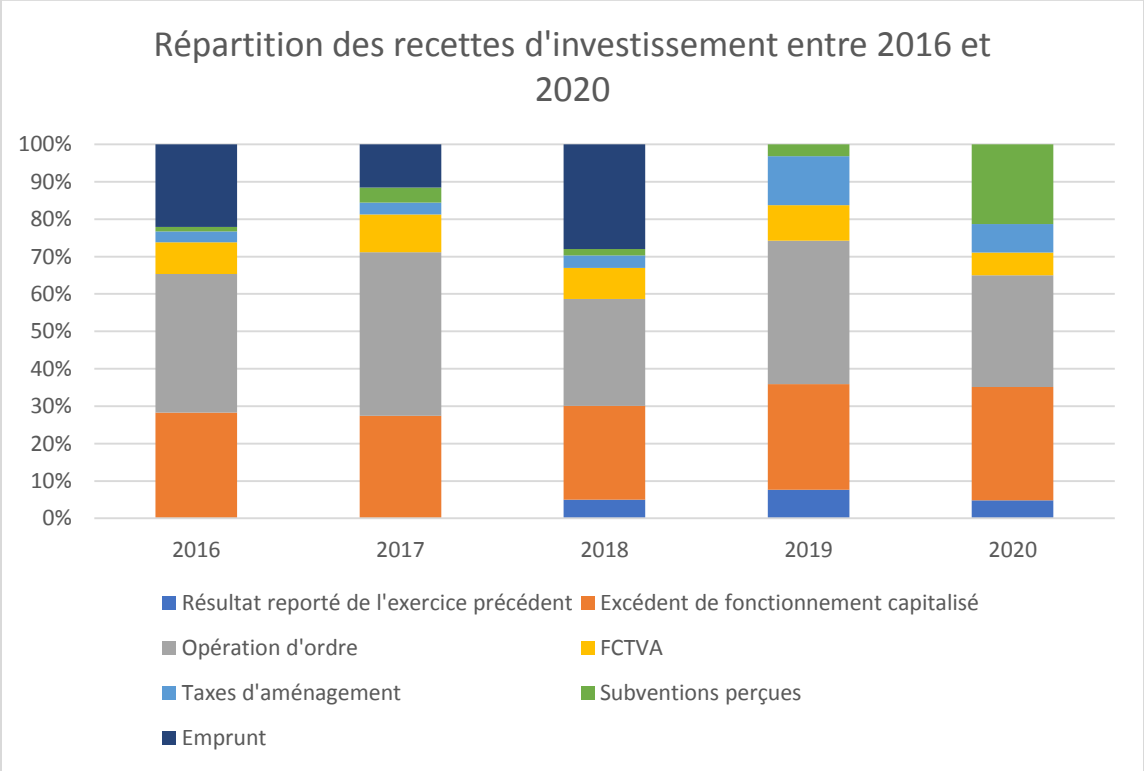

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Quelques chiffres

En 2020, la reconstruction de l'église Notre Dame des Sablons a été la principale opération réalisée par la commune pour des travaux d'un montant d'environ 670 000 € HT. Les partenaires financiers de la commune ont été sollicités à hauteur de 533 000 € HT (soit 80% des travaux). A ce jour les dossiers sont toujours en cours d'instruction et représentent un volume d'aide en attente de 400 000 €.

La recherche de financement repose sur une double stratégie conjuguant :

- La veille et le ciblage de dispositifs spécifiques (de type appels à candidature) ;
- Des demandes systématiques pour les projets les plus structurants.

4.2- Les dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement (hors report)	Evolution N-1	En euros par habitant
2016	2 988 895,76 €	-1,28%	355,69
2017	3 222 526,42 €	7,82%	383,50
2018	2 817 050,61 €	-12,58%	335,24
2019	2 084 247,48 €	-26,01%	248,04
2020	2 979 756,21 €	42,97%	354,61

La crise sanitaire ainsi que les mesures prises au niveau national pour endiguer la propagation du virus ont porté un coup d'arrêt au lancement de certaines opérations d'investissement et ont créé des retards importants.

Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Années	Dépenses d'investissement (hors report)	Remboursement du capital de la dette	Part du remboursement du capital de la dette
2016	2 988 895,76 €	823 386,06 €	27,55%
2017	3 222 526,42 €	880 521,61 €	27,32%
2018	2 817 050,61 €	931 006,51 €	33,05%
2019	2 084 247,48 €	996 920,57 €	47,83%
2020	2 979 756,21 €	971 836,00 €	32,61%

La part du remboursement du capital de la dette dans les dépenses d'investissement a augmenté entre 2016 et 2019 du fait de la structure des emprunts. En effet, lorsque l'emprunt est en début de vie la part des intérêts est plus importante tandis que celle du capital est minorée. A l'inverse quand les emprunts sont en fin de vie, les intérêts sont payés dans leur majeur partie et le remboursement du capital est plus important.

4.3- Le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Programme Pluriannuel d'Investissement commune d'Aigues-Mortes

	Pour mémoire Report 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Budget Principal		**1 756 898,10 €**	**2 497 173,41 €**	**222 051,16 €**	**903 043,48 €**	**122 051,16 €**	**592 182,01 €**	**6 093 399,32 €**
Eglise			**889 673,24 €**		**780 992,32 €**		**470 130,85 €**	**2 140 796,41 €**
Eclairage public		**187 309,80 €**	**107 500,17 €**	**122 051,16 €**	**122 051,16 €**	**122 051,16 €**	**122 051,16 €**	**783 014,61 €**
Pôle médical								-00 €
Route de Nimes/ AVP HT		**1 131 588,30 €**						1 131 588,30 €
Etudes PMR Pont Rouge		A déterminer						-00 €
Avenue du Pont de Provence accessibilité PMR					A déterminer			-00 €
Mise en lumière du Patrimoine de la Cité d'AM			1 500 000,00 €					1 500 000,00 €
Aménagement des locaux de l'ancienne trésorerie		**228 000,00 €**						228 000,00 €
Aménagement et mise en sécurité quartier du Bosquet		**210 000,00 €**						210 000,00 €
Aménagement salle des associations				100 000,00 €				100 000,00 €
Création d'un centre de sécurité civile					A déterminer			-00 €
Centre aéré					A déterminer			-00 €
skate parc			A déterminer					-00 €
Parcours de santé			A déterminer					-00 €
Budget annexe Parking	397 040,00 €	397 040,00 €	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	397 040,00 €
Parking entrée Nord	115 000,00 €	115 000,00 €						115 000,00 €
Parcelle Parasmo	31 800,00 €	31 800,00 €						31 800,00 €
PEM Gare Etude/ AVP								-00 €
Parcelle Ageron	250 240,00 €	250 240,00 €						250 240,00 €
Parc de stationnement chemin des aires/FAISABILITE								-00 €

Concernant les Recettes :

Les projets les plus structurants feront l'objet de plusieurs demandes de subventions :

- La Route de Nîmes sera financée à hauteur de 60 à 80 % du montant des travaux par le Département, la Région et l'Etat **(678 953 €)**.
- Les locaux de la trésorerie seront réaménagés dans le cadre de la Maison France Services pour une participation estimée de 40 % de l'Etat et de la CAF **(72 000 €)**.
- La mise en sécurité du quartier du Bosquet pourrait être financée à hauteur de 40 % par le biais de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la partie Vidéoprotection **(84 000 €)**.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

5. LA GESTION DE LA DETTE ET LES PISTES D'OPTIMISATION

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital Restant dû	**8 623 618 €**	**7 652 334 €**	**6 681 431 €**	**5 792 448 €**	**4 992 247€**	**4 286 597 €**
Remboursement capital	**971 283 €**	**970 903 €**	**888 983 €**	**800 201 €**	**705 651 €**	**612 864 €**
Intérêt	**286 526 €**	**251 414 €**	**216 704 €**	**186 367 €**	**159 670 €**	**136 847 €**
Annuité	**1 257 810 €**	**1 222 317 €**	**1 105 687 €**	**986 568 €**	**865 321 €**	**749 711 €**

Comme indiqué précédemment, plusieurs emprunts sont en fin de vie et 4 d'entre eux s'éteindront d'ici à 2022. Le tableau ci-dessus illustre l'impact financier de la fin de ces emprunts dès 2023 (en l'absence d'un nouvel emprunt).

- **L'évolution de la dette entre 2021 et 2026**

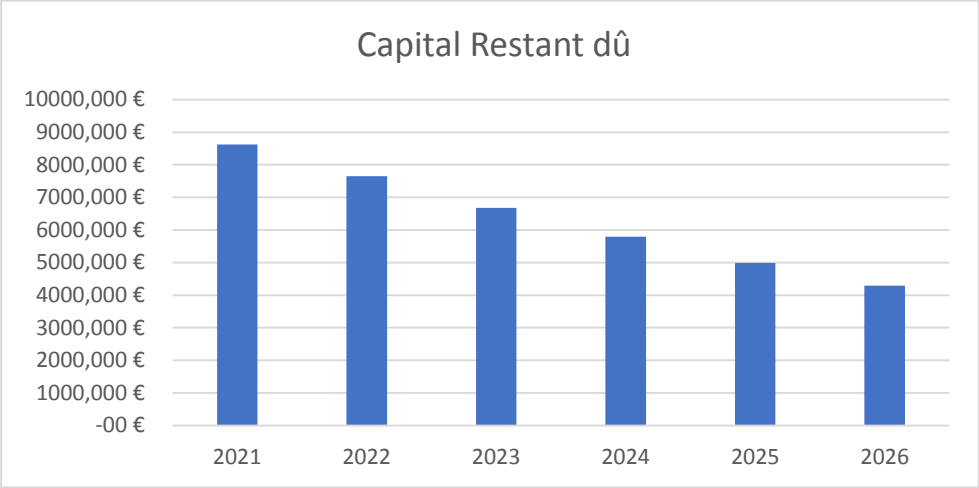

- **L'évolution du remboursement du capital et des intérêts entre 2021 et 2026**

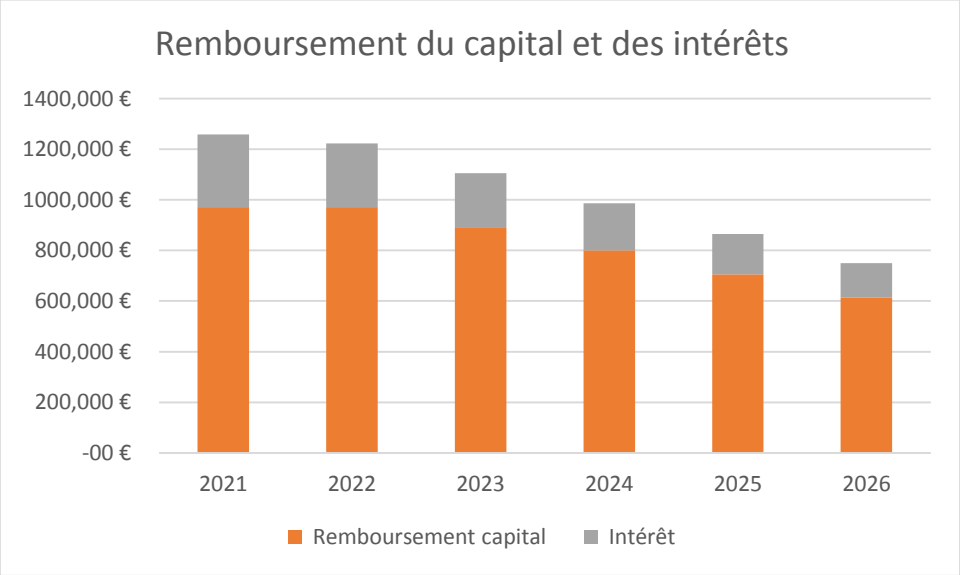

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Conclusion :

- **Une dette saine ;**
- **La possibilité pour la commune de financer un PPI élevé avec un volume d'emprunt adapté permettant de garantir les équilibres financiers.**

6. LES ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

Le Budget Parking

	2019	2020 *	Evolution N-1
Recettes d'exploitation	1 765 839,63 €	1 061 625,39 €	-39,88%
Dépenses d'exploitation	1 290 281,90 €	889 150,60 €	-31,09%
Résultat	475 557,73 €	172 474,79 €	-63,73%

Recettes d'investissement	345 246,23 €	694 709,13 €	101,22%
Dépenses d'investissement	668 772,93 €	762 778,57 €	14,06%
Résultat	-323 526,70 €	-68 069,44 €	-78,96%

L'évolution des recettes du budget parking a connu un fort coup d'arrêt en raison de la crise sanitaire et du confinement de la population. Le plan de soutien à l'activité économique, qui a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, a également eu un impact sur les recettes. Il est à noter la gratuité des parkings et des stationnements du 15 mars au 30 juin, l'heure gratuite du 1er au 31 juillet et le P5 gratuit jusqu'au 31 décembre.

Le Budget Office de Tourisme

	2019	2020 *	Evolution N-1
Recettes d'exploitation	480 023,86 €	398 683,44 €	-16,95%
Dépenses d'exploitation	356 113,72 €	298 391,46 €	-16,21%
Résultat	123 910,14 €	100 291,98 €	-19,06%

Recettes d'investissement	13 903,26 €	14 309,12 €	2,92%
Dépenses d'investissement	13 804,10 €	-00 €	-100,00%
Résultat	99,16 €	14 309,12 €	14330,33%

De la même manière que pour l'ensemble des budgets, l'Office de Tourisme a été impacté par la crise sanitaire. Les recettes de fonctionnement ont fortement diminué car la première recette de l'OT est la taxe de séjour qui est en lien direct avec l'activité touristique.

Pour 2021, la commune prévoit un investissement d'environ 30 000 € pour développer le e-tourisme. Les objectifs sont d'attirer une nouvelle clientèle et de diversifier ses sources de revenus.

Envoyé en préfecture le 28/01/2021
Reçu en préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021
ID : 030-213000037-20210126-DCM20212-DE

Le Budget Cinéma

	2019	2020 *	Evolution N-1
Recettes d'exploitation	149 088,62 €	130 739,68 €	-12,31%
Dépenses d'exploitation	135 193,59 €	96 869,98 €	-28,35%
Résultat	13 895,03 €	33 869,70 €	143,75%

Recettes d'investissement	31 667,20 €	30 590,60 €	-3,40%
Dépenses d'investissement	4 831,01 €	26 705,65 €	452,80%
Résultat	26 836,19 €	3 884,95 €	-85,52%

En 2020, le cinéma a dû cesser son activité à cause de la crise ce qui a entrainé une baisse de ses recettes. Pour 2021-2022 des travaux de mise en accessibilité de la salle de projection sont prévus.

7. DEBAT